

# Le règlement de la course féminine « la dacquoise »

## 1-Organisation :

La section Athlétisme de l'USDAX, organise une marche et une course à pied sur route, qui auront lieu le dimanche 14 mai 2017.

La course pédestre est exclusivement féminine et la marche est ouverte à tous.

## 2-Parcours :

La distance est de 7,2 km pour la marche et de 9,2 km pour la course à pied. Un circuit fléché est proposé, en boucle avec départ et arrivée sur le stade Colette Besson de Saubagnacq, via un tracé au cœur de la ville de Dax.

9h45 : Échauffement collectif en musique.

10h : Départ course à pied du stade de Saubagnacq.

10h15 : Départ de la marche pour tous

Le ravitaillement sera assuré à mi-course (4ème km pour les marcheurs et au 4ème km pour les coureuses) et à l'arrivée. Les participants doivent suivre impérativement le circuit balisé, le non-respect de cette prescription entraînera l'exclusion du marcheur ou de la coureuse.

Les 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> km seront signalés par des panneaux spécifiques.

## 3-Participation :

La participation à la course est ouverte à toute personne féminine, licenciée ou non licenciée, âgée de 16 ans et plus (née en 2 001 ou avant). Toute athlète non licenciée à une Fédération d'Athlétisme devra posséder un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la course. Les mineurs devront en plus présenter un bulletin d'inscription signé par les parents.

## 4-Assurances :

L'organisateur est couvert par un contrat d'assurances Responsabilité Civile. Les licenciées FFA et des autres Fédérations sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence de l'année en cours. Il incombe aux participant(e)s non licencié(e) de souscrire une assurance individuelle accident. La possession d'un certificat médical portant la mention d'autorisation à la course à pied en compétition est obligatoire pour participer et bénéficier des assurances.

## 5-Inscriptions :

- Les inscriptions sont individuelles et enregistrées à l'aide du bulletin d'inscription dûment rempli, fourni par l'organisateur. Les bulletins d'inscription peuvent être téléchargés sur le site suivant : <http://www.ladacquoise.usdax-athle.fr> ou récupérés au secrétariat de l'USDAX : 3 boulevard Paul Lasasosa BP 91 40102 Dax et devront être envoyés ou déposés au secrétariat de l'USDAX.

Attention, si vous procédez à votre inscription par envoi postal, elle doit obligatoirement être accompagnée :

- Du paiement du droit d'inscription soit par courrier de 4 € pour la marche et 10 € pour la course à pied jusqu'au 11 mai minuit et 12 € le dimanche 14 mai, le jour de la course au stade de Saubagnacq.
- De la photocopie d'une licence sportive FFA de l'année en cours ou affinitaires FSGT, FSCF, UFOLEP, FFTRIATHLON de course à pied, du n° du pass running pour l'année 2016-2017 ou d'un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la course.
- De l'autorisation parentale pour les mineurs.

C'est pratique !

Il est possible de se préinscrire sur le site dédié de la Dacquoise <http://www.ladacquoise.usdax-athle.fr> et de payer les droits d'inscription, 10 € pour la course ou 3 € pour la marche, au stade, le 14 mai 2017. Ne pas oublier d'apporter votre licence ou votre certificat médical pour l'obtention de votre dossard pour la course.

Vous pouvez également venir au stade Colette Besson samedi 13 mai entre 16h00 et 18h00 pour récupérer votre dossard pour la course ou pour la marche.

#### **6 -Chronométrie :**

L'épreuve est chronométrée par le port devant et entièrement visible d'un dossard à code barre par chaque participante à la course.

#### **7-Droit à l'image et droit de diffusion du nom :**

En s'acquittant du dossard, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ainsi que leur ayant droit (partenaires, médias), à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la dacquoise sur tous les supports y compris les documents promotionnels, publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles, qui pourraient être apportées à cette durée. L'USDAX décline toutes responsabilités sur les images prises, par un tiers le jour de la course et l'utilisation qui pourrait en être faite.

Le nom des concurrents pourra être affiché le jour de la course et diffusé sur internet lors de la proclamation des résultats.

#### **8 - Sécurité et organisation des secours :**

La sécurité des concurrents sur le parcours sera assurée par les différents signaleurs et les secouristes de la Croix Rouge. La police municipale, la gendarmerie nationale seront prévenues par courrier de l'organisation de l'événement.

#### **9-Organisation générale :**

L'organisation se chargera du bon déroulement de la course. Elle comptera sur un personnel expert dans les organisations similaires. Tout abandon, tout problème ou accident devront être signalés pour reprise du dossard et assistance. Une voiture se chargera de transporter les coureuses qui décideront d'abandonner. Les participantes se doivent secours et entraide.

#### **10-Récompenses et catégorie :**

Les 250 premières inscrites recevront un buff pour couvrir le cou ou la tête. Des récompenses seront remises aux 3 premières du temps scratch et au vainqueur de chaque catégorie (de cadette à vétéran). Des cadeaux seront attribués par tirage au sort.

Aucune réclamation ou contestation ne sera reçue à l'issue de la cérémonie des récompenses.

#### **11-Acceptation du règlement :**

En s'inscrivant, les concurrents acceptent le présent règlement sans restriction. Aussi, dans le but de proposer un événement sportif propre, l'organisateur demande aux participants d'utiliser les poubelles qui seront situées après chaque ravitaillement et d'utiliser les gobelets réutilisables pour se désaltérer sur tous les points de ravitaillement.